

**ARRETE N° 48/2020**  
**annule et remplace l'arrêté 45/2020**

**Le Maire,**

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu les travaux de raccordement électrique du projet Ages et Vie,

Vu la nécessité de réglementer la circulation,

Considérant que la sécurité l'exige,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Le vendredi 4 décembre 2020 l'entrée habituelle du parking de la maison de santé sera fermée. L'entrée et la sortie des véhicules se feront exceptionnellement par l'Allée Georges Beaumont. Une personne assurera la circulation pendant la durée des travaux.

**ARTICLE 2 :** Du 2 décembre 2020 au 15 décembre 2020, le parking situé sur le côté droit de la maison de santé sera fermé.

**ARTICLE 3 :** Du 2 décembre 2020 au 15 décembre 2020, les piétons seront invités à emprunter le trottoir d'en face.

**ARTICLE 4 :** La signalisation découlant des présentes prescriptions sera conforme aux dispositions réglementaires susvisées, et mise en place par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux.

**ARTICLE 3 :** le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par :

- affichage aux extrémités de la section réglementée,
- apposition des panneaux et matériels de signalisation réglementaire.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Président de la codecom Val de Meuse Voie Sacrée
- S.D.I.S – 9 rue Hinot – 55000 BAR LE DUC
- SAMU – 2 rue Anthouard – 55100 VERDUN
- Gendarmerie de Verdun – Place du Gouvernement – 55100 VERDUN

Et affichée en mairie.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 3 décembre 2020.

Le Maire,  
Romuald LEPRINCE.

